

GUIDE POUR LES ENTREPRISES AGIR FACE À UN COMPORTEMENT INHABITUEL

Article L4121-1 - L'employeur prend les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale des travailleurs.

LIVRET D'INFORMATION : ALCOOL AU TRAVAIL

Comportement inhabituel

Repérage factuel : (FICHE)

- ✓ Événement indésirables
- ✓ État général anormal
- ✓ Troubles de la parole / du comportement
- ✓ Troubles de la coordination/ motricité
- ✓ Signes physiques visibles

Danger immédiat

OUI

Retrait immédiat du poste de travail

Urgence / Évacuation

Mise en sécurité
(ne pas laisser le salarié seul)

Appel des urgences

Pas d'urgence vitale

Troubles liés à l'usage d'une substance psychoactive (drogue, alcool, etc.)

Prise en charge du retour à domicile du salarié

À la reprise du salarié à son poste de travail

NON

Convocation du salarié

Entretien avec le salarié :
✓ Partir des faits
✓ Rappel du règlement

Si dépistage

✓ prévenir le salarié en amont

Le salarié peut se faire accompagner (délégué du personnel, etc.)



PRÉVENTION SANTÉ TRAVAIL
VENDÉE LITTORAL
Les Sables d'Olonne | Fontenay-le-Comte

CONTACTER LE SERVICE DE
PRÉVENTION ET DE SANTÉ AU TRAVAIL

FICHE DE CONSTAT

d'un comportement inhabituel



Cette fiche indicative permet de notifier le retrait du poste de travail d'un salarié dans un état inhabituel au travail

document à destination des employeurs

1 Identification de la personne :



Nom:

Prénom :

Poste de travail :

Date et lieu:

2 Constat événement indésirable

- ☐ Accident de travail, tests positifs (selon le règlement intérieur)
- ☐ Preuves matérielles, témoignages (factuels et multiples ; exemple : bouteilles, mégots, etc.),
- ☐ Baisse de la rentabilité

3 Description de l'état anormal :

- ☐ Difficultés d'élocution
- ☐ Propos incohérents
- ☐ Désorientation
- ☐ Agressivité
- ☐ Agitation
- ☐ Sensation de malaise
- ☐ Trouble de l'équilibre
- ☐ Démarche titubante
- ☐ Pupilles dilatées ou resserrées
- ☐ Haleine alcoolisée
- ☐ Repli sur soi

4 Prise en charge

EXTERNE

- ☐ SAMU (15)
- ☐ Pompiers (112)
- ☐ Police (17)
- ☐ Gendarmerie (17)
- ☐ Service de prévention et de santé au travail (02 51 95 18 05)

INTERNE

- ☐ Intervention SST
- ☐ Retour au domicile :
- ☐ Maintien dans l'entreprise

Autres :

.....
.....

Observations/ commentaires